

Le 11 août 2011

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES SECONDAIRES DE LA MONTÉRÉGIE

Objet : Rougeole en Montérégie

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que depuis le début de l'année 2011, plusieurs cas de rougeole ont été signalés au Québec et en Montérégie. Le virus circule surtout dans les écoles et dans les milieux où les gens ne sont pas vaccinés adéquatement.

La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse qui se transmet par voie aérienne. Le seul fait d'avoir partagé le même espace qu'une personne contagieuse peut suffire à contracter la maladie.

La rougeole donne les symptômes suivants :

- Forte fièvre, **et**
- Toux, écoulement du nez, conjonctivite (yeux rouges, sensibles à la lumière), **et**
- Rougeurs sur la peau qui commencent à la figure puis s'étendent sur tout le corps.

La vaccination est le seul moyen efficace pour prévenir la rougeole.

Assurez-vous que tous les membres de votre famille sont bien protégés contre la rougeole.

Une personne est considérée protégée si elle est:

- ◆ Née en 1980 ou après et elle a reçu deux (2) doses de vaccin contre la rougeole à partir de l'âge de 1 an.
- ◆ Née entre 1970 et 1979 et elle a reçu une (1) dose de vaccin contre la rougeole à partir de l'âge de 1 an.
- ◆ Née avant 1970, même si elle n'a reçu aucune dose de vaccin contre la rougeole.

Dans le carnet de vaccination, les vaccins contre la rougeole peuvent avoir différents noms : **M-M-R, M-M-R II, Trivirix, Lirugen et M-R vax, Attenuvax, Rimevax, Rubeovax, vaccin anti-rougeoleux, Priorix ou Priorix-Tetra.**

Pour les élèves du 3^e secondaire, une mise à jour de la vaccination est offerte à l'école, dans le cadre du programme de vaccination scolaire. Assurez-vous que votre enfant apporte son carnet de vaccination à l'école, au moment qui lui sera spécifié par l'infirmière. Cette dernière vérifiera si votre enfant a besoin d'être vacciné contre la rougeole et lui offrira le vaccin si nécessaire. Dans le cas où votre enfant n'est pas en mesure d'apporter son carnet de vaccination, l'infirmière lui offrira également le vaccin.

Pour les autres élèves et pour les parents, si vous n'avez pas reçu le nombre de doses de vaccin contre la rougeole requis pour votre âge, nous vous invitons à communiquer avec votre CLSC ou avec votre médecin pour prendre rendez-vous et obtenir le vaccin.

Pour obtenir plus de renseignements sur la rougeole, consultez le site Internet de la Direction de santé publique de la Montérégie à l'adresse suivante :

<http://www.santemonteregie.qc.ca/agence/santepublique/directiondesantepublique/rougeole.fr.html>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Annie Villeneuve, infirmière en milieu scolaire

/sl